

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par M. André TENA

☎ : 04.68.51.67.74

☎ : 04.68.51.67.53

ARRETE PREFECTORAL N° 2005 - 3475

**MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'EQUIPEMENT COMMERCIAL**

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le Code de Commerce et notamment ses articles L 720-1 à L 720-11 relatifs à l'équipement commercial ;

VU le décret n° 93-306 du 09 mars 1993 relatif à l'autorisation d'exploitation commerciale de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial et modifié par les décrets n° 93-1237 du 16 novembre 1993, n° 96-1018 du 26 novembre 1996 et n° 97-1314 du 30 décembre 1997 ;

VU l'arrêté préfectoral n°3366/2002 du 10 octobre 2002 instituant la Commission Départementale d'Équipement Commercial , modifié par l'arrêté n° 4051/2003 du 12 décembre 2003 ;

VU la désignation du représentant des associations de consommateurs ainsi que de son suppléant par le Collège des Consommateurs et Usagers du Comité Départemental de la Consommation réuni le : 14 septembre 2005;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

--- / ---

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX
Mé : actions-ctar@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Téléphone : ☎Standard 04.68.51.66.66
☎D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎MINITEL 3615 APV 66 (1.01 FF/min soit 0,15 €/min)
☎SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1er-2-c de l'arrêté préfectoral n° 3366/2002 du 10 octobre 2002 instituant la Commission Départemental d'Équipement Commercial est modifié comme suit :

c) Un représentant des associations de consommateurs du département qui exerce un mandat de trois ans :

Titulaire : Mme Dominique SOULET, membre de l'association INDECOSA-CGT, 1, place Valmanya 66720 LATOUR-DE-FRANCE ;

Suppléante : Mme Monique BERAU, membre de la Confédération Syndicale des Familles (CSF), 21 rue des magnolias 66000 PERPIGNAN.

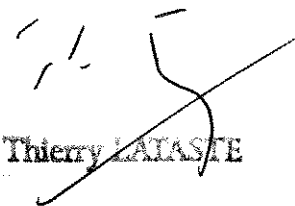
Le reste sans changement

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral n° 4051/2003 du 12 décembre 2003 susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le - 3 OCT. 2005

Le Préfet



Thierry LAIAS/TE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par André TENA

Perpignan, le 4 OCT. 2005

§ : 04.68.51.67.74
44 : 04.68.51.67.53

INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE LA CREATION
D'UN MAGASIN DE PRET A PORTER FEMMES, ACCESSOIRES ET CHAUSSURES A
L'ENSEIGNE "LIBELLULE", AU MAS GUERIDO A CABESTANY**

La Commission Départementale d'Équipement Commercial a décidé, dans sa séance du 30 septembre 2005, d'accorder à la SARL "LES CYPRES", agissant en qualité d'exploitante, la création d'un magasin de prêt à porter femmes, accessoires et chaussures à l'enseigne "LIBELLULE", d'une surface de vente de 200 m², implanté parcelles cadastrées section AA n°524, 525, 527, 528 et 461, 6 rue Henri Becquerel au Mas Guérido à CABESTANY.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de CABESTANY.

LE PREFET
Pour la Préfecture des Pyrénées-Orientales
Le Directeur des Actions
Interministérielles

Jean-Pierre GUISSSET

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par André TENA

Perpignan, le

4 OCT. 2005

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51 67 53

INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIF

**AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE L'EXTENSION D'UN
MAGASIN ALIMENTAIRE A L'ENSEIGNE « ED » A ELNE**

Réunie le 30 septembre 2005, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a **accordé** à la Société par Actions Simplifiée « ED », agissant en qualité d'exploitante, l'extension de 346 m², portant sa surface de vente à 646 m², d'un magasin alimentaire à l'enseigne « ED », implanté parcelle cadastrée section AS n° 7, Bd Jacques ALBERT à ELNE.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie d'ELNE.

LE PREFET,

Pour le Préfet
Le Secrétaire
M. J. P. GUISSET

Jean-Pierre GUISSET

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par André TENA

Perpignan, le -4 OCT. 2005

Téléphone : 04.68.51.67 74
Fax : 04.68.51 67 53

INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE L'EXTENSION D'UN
COMMERCE DE VEHICULES AUTOMOBILES CHEMIN DE LA FAUCEILLE A
PERPIGNAN**

Réunie le 30 septembre 2005, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a **accordé** à la SCI « Terre du Sud », l'autorisation d'extension de 2552 m², portant sa surface de vente à 3552 m², d'un commerce de véhicules automobiles géré par la SARL RIVIERA AUTOMOBILE et la SARL AUTO DLC, implanté sur les parcelles cadastrées section HO, n° 105 (transformée en 253) et n° 502, chemin de la Fauceille à PERPIGNAN.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de PERPIGNAN.

LE PREFET,
Pour le Préfet de la Direction
Le Directeur des Actions
Interministérielles
Jean-Pierre GUISET